
Présidence : Monaco

762^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 10 septembre 2014

Ouverture : 10 heures

Clôture : 11 h 50

2. Président : Ambassadeur C. Giordan

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA PRÉSIDENTE MONÉGASQUE DU FCS PRONONCÉE PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA COOPÉRATION DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO, S. E. M. JOSÉ BADIA

Président, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la Principauté de Monaco (FSC.DEL/144/14 OSCE+) (annexe 1), Italie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/146/14), Suisse (annexe 2), Mongolie, Malte (annexe 3), Moldavie, États-Unis d'Amérique, Ukraine (FSC.DEL/145/14), France, Biélorussie, Turquie, Espagne, Fédération de Russie

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Exercice militaire intitulé « Anaconda-14 » devant se dérouler du 24 septembre au 3 octobre 2014 en Pologne : Pologne (annexe 4), Fédération de Russie

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Questions de protocole* : Chypre, Estonie, Grèce, Italie-Union européenne, Turquie, Azerbaïdjan, Allemagne, Portugal, États-Unis d'Amérique, France, Président
- b) *Réunion d'évaluation du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre et du Document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles, prévue les 23 et 24 septembre 2014* : Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 17 septembre 2014 à 10 heures, Neuer Saal



762^e séance plénière

Journal n° 768 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE MONACO

Monsieur le Président,
Chers Amis,

En bon méditerranéen, je qualifierais de « gros temps » les conditions dans lesquelles les présidences maltaise et moldave viennent de mener un important travail.

La présidence monégasque s'inscrira dans leurs pas et s'appuiera sur leurs travaux.

Je voudrais, très sincèrement, féliciter et remercier les ambassadeurs Azzopardi et Popov et tous ceux qui les ont aidés pendant ces huit mois. Et je voudrais aussi saluer l'entrée de la Mongolie, avec qui nous entretenons déjà de très bons rapports, au sein de la Troïka.

Avec votre soutien, notre présidence conduira le vaisseau du FCS à bon port dans les eaux, supposées plus calmes, de la Suisse.

Permettez-moi, aujourd'hui, de présenter nos orientations pour cette fin d'année 2014.

L'OSCE est confrontée à plusieurs crises qu'elle est tenue d'affronter. La principale et plus importante est, bien entendu, la crise en Ukraine qui se poursuit avec ses terribles conséquences.

Le FCS se doit de l'aborder dans le cadre de son mandat, et la présidence monégasque fera preuve de toute la flexibilité nécessaire pour que l'agenda du Forum le permette.

Mais d'autres zones connaissent également un regain de tension : il en est ainsi notamment du Haut-Karabagh. Le FCS apportera sa contribution aux dialogues en cours pour avancer vers un règlement pacifique des conflits.

Pour autant, la recherche d'une sécurité globale est le fondement même de cette Organisation. Et nous ne pourrons atteindre durablement cet objectif qu'en traitant l'ensemble des problématiques auxquelles nous faisons face.

C'est ainsi que Monaco abordera l'ensemble des sujets qui sont au cœur des mandats du FCS en maintenant, autant que possible, les dialogues de sécurité.

La délégation monégasque a déjà distribué notre programme de travail. Je voudrais en souligner les éléments qui me paraissent les plus importants.

En premier lieu, la Principauté souhaite maintenir et renforcer le rôle majeur de l'OSCE dans le domaine des armes légères et de petit calibre (ALPC). C'est pourquoi nous avons soutenu la décision adoptée au mois de juillet portant sur la réunion « d'évaluation de l'application des documents de l'OSCE sur les ALPC » et nous mettrons tout en œuvre pour faire un succès de cet événement qui aura lieu les 23 et 24 septembre 2014.

À ce sujet, et dans le cadre d'un dialogue de sécurité, il a paru indispensable d'aborder l'impact des menaces nées de l'utilisation de nouvelles technologies. L'actualité nous porte à étudier la problématique des armes produites par des imprimantes 3D.

Le rôle des femmes dans la promotion de la paix et de la sécurité sera mis en exergue. Vous le savez sans doute, à Monaco, la protection des personnes les plus vulnérables, et notamment des femmes et des enfants, est au centre de notre action au plan national autant qu'international.

Parce qu'il est malheureusement quelque peu occulté par l'actualité, nous avons donc voulu que ce thème retrouve sa place dans l'agenda du FCS.

La crise ukrainienne a renforcé le rôle central du Document de Vienne en tant que mesure de confiance et de sécurité, tout en mettant en évidence ses forces et ses faiblesses.

Ce contexte difficile a mis un frein à sa mise à jour, chapitre par chapitre, pourtant commencée en début d'année.

Aujourd'hui, nous sommes tous d'accord : nous ne pouvons pas reprendre les discussions là où nous les avons laissées sans tirer la moindre leçon de la crise ukrainienne.

C'est pourquoi la Principauté a jugé nécessaire d'organiser un dialogue de sécurité autour du Document de Vienne en espérant initier un débat constructif.

Enfin, pour des raisons bien évidentes, Monaco s'attachera à renforcer la « dimension méditerranéenne » de l'OSCE, et ce dans la continuité des travaux effectués au cours des présidences moldave et maltaise. Les concepts d'indivisibilité et de globalité de la sécurité imposent, en effet, une attention plus soutenue aux événements qui se déroulent dans le voisinage immédiat de l'Organisation.

Le Conseil ministériel de Bâle reste évidemment l'échéance la plus importante de ce dernier trimestre.

Nous y présenterons l'ensemble du travail réalisé au sein du FCS pendant cette année 2014.

La présidence monégasque est consciente des attentes et se tient en contact permanent avec la Présidence suisse pour une préparation efficace du Conseil. Nous concevons notre rôle de président comme celui d'un facilitateur ; il ne peut en aller autrement dans une Organisation régie par le principe du consensus.

De plus, le contexte international nous incite à la prudence. Aussi la Principauté fera-t-elle de son mieux pour que les négociations qui seront menées autour des possibles décisions se déroulent dans un esprit serein et produisent des résultats. Tout le mois de novembre sera d'ailleurs consacré à ces discussions.

Guidés par la recherche de l'efficacité, nous émettons le souhait qu'avec l'appui de tous les États participants nous parvenions, au terme de notre présidence, à présenter au Conseil ministériel des propositions de décisions, fussent-elles peu nombreuses, confortant ainsi le rôle de l'OSCE – assurer la sécurité dans toutes ses dimensions, des États et des populations – dans la mission qu'elle assure depuis la Conférence d'Helsinki dont nous célébrerons l'année prochaine, sous la présidence de la Serbie, le quarantième anniversaire.

En définitive, ce sont bien les États Participants qui décideront, des projets que le FCS portera ou proposera à Bâle.

Je sais que vous nous aiderez dans notre tâche et je vous en remercie d'avance.

Enfin, en accord avec les membres de la Troïka et le Centre de prévention des conflits, je suis heureux de confirmer les mandats des différents coordonnateurs qui officieront pendant la présidence du FCS. Ainsi nous nommons :

- En qualité de coordonnateur pour les projets sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles : le lieutenant-colonel Mark Barlow ;
- Au titre de coordonnateur pour le Document de Vienne : le Dr. Pierre Von Arx ;
- À la charge de coordonnateur pour le Code de conduite sur les aspects politico-militaire de la sécurité : le lieutenant-colonel Detlef Hempel ;
- Comme coordonnateur pour les questions de non-prolifération : Monsieur Raimonds Oskalns ;
- En qualité de président du Groupe Informel des Amis pour les ALPC : Major Magin Alvarez Arribas.

J'ai également le plaisir de nommer : Madame Neval Orbay à la charge de coordonnateur pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Je vous remercie pour votre attention.

762^e séance plénière

Journal n° 768 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SUISSE

Au nom de la Présidence en exercice de l'OSCE, la Suisse souhaite la plus cordiale bienvenue à Son Excellence Monsieur José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération de la Principauté de Monaco, et le remercie d'être venu à Vienne en personne afin de présenter les priorités de la Principauté de Monaco dans sa fonction de Président du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS).

Nous partageons l'analyse présentée quant au rôle de notre Organisation et du Forum face aux crises multiples auxquelles nous devons faire face, des atouts de l'OSCE dans son approche globale de la sécurité, ainsi que des attentes des États participants.

La Suisse, dans son rôle de Présidence de l'OSCE, assure à la Principauté de Monaco sa disponibilité et son appui sans réserve et se réjouit de poursuivre une collaboration déjà très bien commencée. Tout comme Monaco, la Suisse espère voir des débats ouverts et constructifs au sein du FCS. Je tiens également à préciser que la Présidence en exercice respectera pleinement l'autonomie du Forum.

Nous félicitons Son Excellence, l'Ambassadeur Claude GIORDAN, ainsi que toute son équipe, pour la préparation méticuleuse du dernier trimestre de l'année en cours, qui nous mènera au Conseil ministériel de Bâle.

Le programme présenté est non seulement très relevant, mais également prometteur. Sans aucun doute, la crise en Ukraine continuera à nous occuper dans les semaines à venir ; à raison, puisque notre Organisation joue un rôle unique et crucial en vue du règlement de cette crise. Le FCS a fait ses preuves comme plateforme de dialogue politico-militaire. Dans ce cadre, la Suisse rappelle l'importance du plein respect de l'Acte final d'Helsinki et des documents subséquents, ainsi que du droit international. Parmi les principes fondamentaux, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, ainsi que la non-utilisation de la force, sont primordiaux pour la sécurité européenne.

En outre, nous sommes reconnaissants à la nouvelle Présidence de ne pas oublier, face à la crise en Ukraine, les autres challenges que traite notre Organisation, dont le conflit au Haut-Karabakh.

Nous félicitons la Principauté de Monaco de se consacrer aux domaines des armes légères et de petit calibre (ALPC/SALW) et du Document de Vienne, qui constituent des

priorités aussi pour la Suisse, ainsi qu'au rôle des femmes dans la promotion de la paix et de la sécurité.

La Suisse vient de décider de contribuer à la Conférence d'examen de la mise en œuvre des armes légères et de petit calibre non seulement sous forme d'expertise, mais également avec 10 000 euros. En effet, il est grand temps que le FCS continue le processus d'examen lancé il y a trois ans déjà.

Jamais le Document de Vienne sur les mesures de confiance et de sécurité n'a été autant utilisé, démontrant que l'OSCE possède des outils utilisables également en temps de crise. La Suisse plaide pour la modernisation du Document de Vienne ; le Dialogue de Sécurité consacré au Document de Vienne est un premier pas en vue de tirer les leçons de la crise ukrainienne qui pourraient aider l'ensemble des États participants à adapter ce document ; nous plaidons également pour la continuation de la discussion chapitre par chapitre.

Nous sommes reconnaissants à la présidence monégasque d'avoir placé parmi les thèmes prometteurs celui de l'impact des nouvelles technologies, dont les imprimantes 3D.

Les obstacles et les défis ne manqueront pas ; reprenant la métaphore des intempéries qui nous ont secoués ces derniers temps, c'est ensemble avec la présidence monégasque et les États participants que nous chercherons et arriverons à mener notre navire sain et sauf au Conseil Ministériel de Bâle.

La délégation suisse saisit cette opportunité afin de remercier la présidence sortante du FCS, la Moldavie, pour le travail remarquable accompli, ainsi que la délégation de Malte pour les travaux précurseurs du premier trimestre.

D'ores et déjà, nous saluons la Mongolie comme futur Président du Forum pour la coopération en matière de sécurité l'année prochaine.

Nous souhaitons à toute l'équipe monégasque « bon vent » !

Nous vous remercions de votre attention et vous prions d'annexer cette déclaration au journal de cette séance.



762^e séance plénière

Journal n° 768 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE MALTE

Monsieur le Président,

Malte souhaite la bienvenue à S. E. M. José Badia, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la Principauté de Monaco, et le remercie d'avoir établi les priorités de cette Présidence au cours du troisième et dernier, mais non le moins important, trimestre de 2014, qui nous mènera à la Conférence ministérielle de Bâle.

D'emblée, je voudrais remercier la délégation de la Principauté de Monaco à Vienne de son soutien et de sa coopération étroite pendant la Présidence maltaise en début d'année, en particulier concernant l'élaboration du programme provisoire pour 2014.

Malte souhaite également la bienvenue à la Mongolie en tant que nouveau membre de la Troïka.

Monsieur le Président,

Malte s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne et souhaiterait ajouter quelques observations de son point de vue national en tant que membre sortant de la Troïka.

Pendant la Présidence maltaise du FCS en début d'année, la crise ukrainienne a dominé la plupart des discussions. Alors que la fin d'année approche, il est regrettable que le dossier ukrainien reste préoccupant et qu'il représentera un défi pour votre Présidence.

Toutefois, ma délégation a pleinement confiance en votre capacité à piloter ce Forum dans l'environnement actuel défavorable et à attirer l'attention sur les enseignements tirés de cette crise. Au cours de cette année et de ma Présidence du FCS, l'urgence d'actualiser le Document de Vienne s'est faite plus pressante. Nous demandons donc à toutes les délégations de travailler rapidement et en pleine coopération en vue d'actualiser ce document pour faire en sorte qu'il tienne compte des besoins actuels en matière de sécurité.

Il va sans dire que Malte se félicite chaleureusement de l'intention de Monaco de se concentrer particulièrement sur la « dimension méditerranéenne de l'OSCE ». La Méditerranée continue de présenter plusieurs problèmes de sécurité qui sont du ressort du

FCS et qui ont souvent un impact direct sur l'ensemble de l'espace de l'OSCE. Il convient de rappeler qu'il est affirmé, dans l'Acte final de Helsinki, que la sécurité en Europe est étroitement liée à la sécurité dans la Méditerranée. Il est, par conséquent, dans l'intérêt de tous les États de l'OSCE de collaborer étroitement pour renforcer les liens avec les pays méditerranéens. Malte demeure fermement résolue à appuyer Monaco dans sa tâche consistant à faire participer les partenaires méditerranéens pour la coopération aux travaux du FCS, y compris la contribution du FCS au processus Helsinki+40 pour réaffirmer la nécessité d'« accroître la confiance mutuelle de façon à promouvoir la sécurité et la stabilité dans l'ensemble de la région méditerranéenne ».

Monsieur le président,

En conclusion, je souhaite plein succès à la délégation de Monaco et réitère l'appui de Malte pendant votre Présidence.

762^e séance plénière

Journal n° 768 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA POLOGNE

Monsieur le Président,
Excellences,
Distingués délégués,

La Pologne soutient fermement l'avis qu'il faut renforcer la transparence, la prévisibilité militaire et la confiance parmi les États participants. L'une des mesures les plus importantes pour atteindre cet objectif consiste à promouvoir la transparence la plus large possible concernant les activités militaires des forces armées.

Par conséquent, nous souhaiterions présenter quelques faits et chiffres relatifs à l'exercice d'entraînement « Anaconda-14 », qui se déroulera sur le territoire de la Pologne du 24 septembre au 3 octobre 2014.

L'exercice militaire « Anaconda-14 » a été annoncé par la Pologne en novembre 2013 (référence au paragraphe 61, Section VII, notification n° CBM/PL/13/0035/F30/O) et en août 2014 (référence au paragraphe 38, Section V, notification n° CBM/PL/14/0040/F25/O).

Cet exercice, à caractère plurinationnel, comprendra les États suivants : Pologne, Canada, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lituanie, Pays-Bas, Royaume-Uni et États-Unis d'Amérique.

L'exercice militaire « Anaconda-14 » a été organisé conformément au Plan de formation 2014 des forces armées polonaises et n'est pas dirigé contre un quelconque pays tiers. Le scénario de l'exercice est celui d'une situation de crise émergente fictive et comprend un certain nombre d'actions militaires destinées à y faire face.

Les principaux objectifs de l'exercice sont les suivants : synchroniser les commandements et les formations subordonnés au Commandant suprême pour la planification et la conduite d'opérations de défense conjointes ; améliorer les capacités des commandements et des formations à mener des opérations de défense conjointes dans le cadre d'un conflit local ; et améliorer l'interopérabilité des forces plurinationales assignées à l'exercice et la coordination avec les structures nationales de défense non militaires.

« Anaconda-14 » se déroulera sous la forme d'un exercice réel (LIVEX), avec des éléments d'exercice assisté par ordinateur. Les épisodes seront simulés au moyen d'une simulation interarmées à l'échelle du théâtre (JTLS), qui sera strictement associée au Module de gestion de l'exercice interarmées (JEMM), les activités pratiques étant synchronisées en conséquence.

La partie principale de l'exercice est divisée en trois phases:

- a) La phase initiale (les 24 et 25 septembre 2014), qui consistera en une cérémonie d'ouverture, une formation générale EXCON, un mini exercice et Mid Hot Wash.
- b) La phase principale (du 25 septembre au 3 octobre 2014), durant laquelle des tâches liées à la mission tactique seront effectuées. Un exercice de tir devrait se tenir du 1^{er} octobre au 3 octobre 2014.

La phase principale se déroulera à différents endroits:

- Centre d'entraînement des forces terrestres ORZYSZ;
- Centre d'entraînement des forces terrestres DRAWSKO;
- Polygone central des forces aériennes USTKA;
- Centre d'entraînement des forces terrestres NOWA DĘBA;
- Zones d'entraînement militaire de la marine;
- VARSOVIE, GDYNIA;
- Emplacements sur lesquels les unités s'entraînent en temps de paix – ELBLĄG, MORĄG; ORZYSZ, GIŻYCKO, WĘGORZEWO.

Une équipe de liaison pour l'observation sera déployée à Varsovie pour la phase principale.

- c) La phase finale (de 8 heures à 12 heures, le 3 octobre 2014), qui consistera en la fin d'exercice (ENDEX) et la cérémonie de clôture.

Au total, 12 500 soldats participeront à cet exercice, dont 11 900 de Pologne, 240 du Royaume-Uni, 202 de la République tchèque, 80 des États-Unis, 56 de Lituanie, ainsi que du personnel du Canada, de l'Estonie, de la Hongrie et des Pays-Bas.

S'agissant du matériel, l'exercice fera intervenir 123 véhicules blindés de combat (VBC), 15 missiles anti-char, 30 lance-roquettes multiples et 40 sorties aériennes. La seule différence par rapport à la notification initiale consistera en la participation de deux avions de combat F-16 de l'armée de l'air royale néerlandaise.

Toute activité de relation publique liée à cet exercice sera coordonnée par le porte-parole du Commandement opérationnel des forces armées, qui dirige le Bureau de presse principal. Ce Bureau sera situé sur le site d'entraînement à Varsovie, tandis que des bureaux de presse subsidiaires seront activés sur tous les sites d'entraînement militaire. Le Bureau de presse principal est chargé de publier un communiqué de presse initial convenu d'un commun accord sur l'exercice.

Il est prévu d'organiser, au cours de l'exercice, une journée des observateurs le 1^{er} octobre 2014 au Polygone central des forces aériennes USTKA. En outre, une journée du

visiteur de marque est prévue au Centre d'entraînement des forces terrestres Orzysz le 2 octobre 2014.

Je vous remercie de votre attention et vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.